

Bien choisir sa pointure

Prendre la mesure du pied, ajouter 1 cm, diviser la mesure obtenue par 0,666 (soit 2/3). Si la taille du pied se situe entre deux mesures, prendre la mesure supérieure ou, si possible, la demi-mesure supérieure.

Cm	23	23,7	24,3	25	25,7	26,3	27	27,7	28,3	29	29,7	30,3	31
Pointures	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48



■ Les chaussures doivent être bien adaptées au pied. Choisissez la bonne longueur et la bonne largeur.

■ Les chaussures de sécurité doivent toujours être essayées avant l'achat afin de s'assurer qu'elles sont bien adaptées au pied de chaque salarié.

■ Une bonne hygiène corporelle permet d'assurer le confort du pied. Le développement des bactéries et champignons peut être limité grâce à des semelles intérieures amovibles appropriées (respirantes, antimycosiques, antibactériennes, antifongiques...).

Formation et information des salariés

■ Une formation sur les chaussures de sécurité (port, entretien, contrôles appropriés, stockage...) doit obligatoirement être dispensée aux salariés.

■ La notice du fabricant doit être fournie en français. Elle est considérée comme faisant partie intégrante des EPI et doit être donnée au salarié en même temps que les chaussures.

L'entretien

■ L'entretien des chaussures est indispensable pour garder leurs propriétés préventives.

■ Les chaussures doivent être nettoyées à l'intérieur et à l'extérieur. Les semelles amovibles doivent être retirées de la chaussure et nettoyées régulièrement.

■ Les salariés doivent être formés à la vérification et à l'entretien de leurs chaussures et doivent les faire remplacer, soit après une certaine durée de vie, soit si elles sont endommagées.

■ Se référer à la notice du fabricant qui fournit la meilleure façon d'entretenir les chaussures de sécurité.

■ Après le travail, les chaussures doivent être stockées dans un endroit sec et aéré.

Le port des EPI est obligatoire

● Le médecin du travail ne peut en aucun cas délivrer une dispense du port des EPI, quel que soit l'EPI.

● Si le salarié ne peut porter un EPI obligatoire au poste de travail, le médecin du travail délivrera soit une aptitude avec restriction pour les tâches nécessitant l'EPI concerné, soit une inaptitude au poste de travail si les tâches du salarié nécessitent le port permanent de l'EPI.

● Le médecin du travail peut cependant émettre des recommandations dans le cas d'allergie à un composant de la chaussure (allergie au latex par exemple) ou préconiser des semelles amovibles adaptées à des cas particuliers, etc.

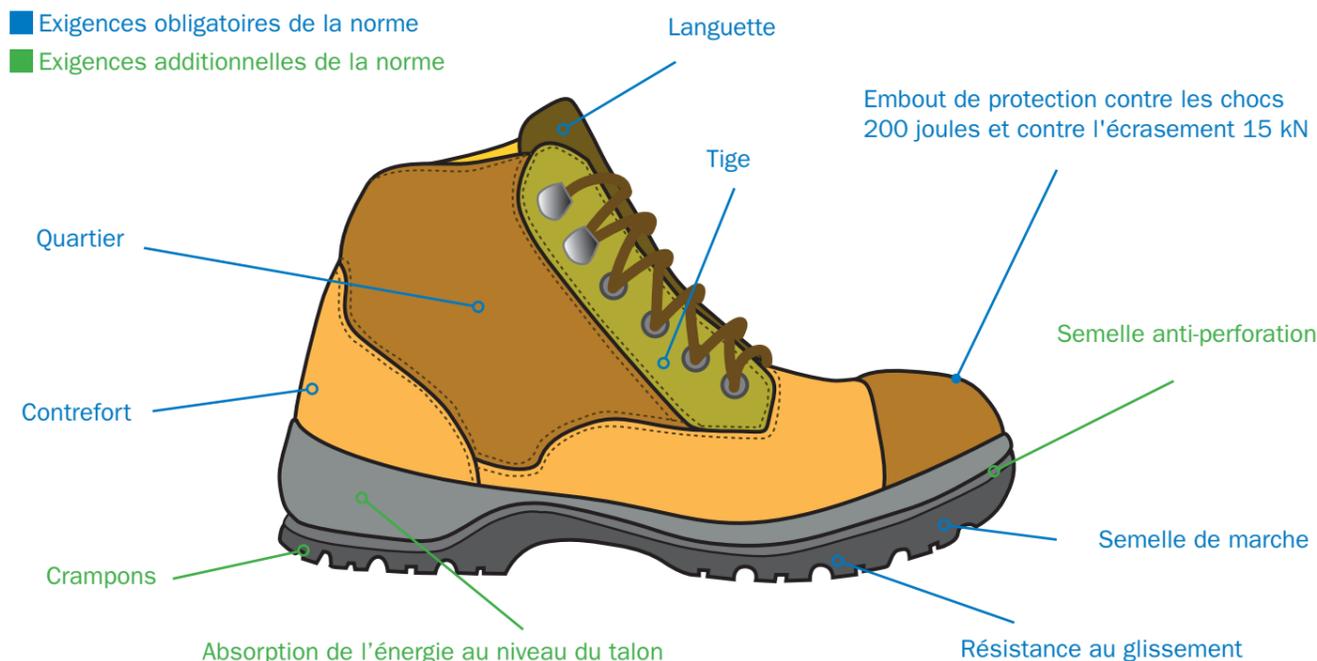


Les chaussures de sécurité vous protègent des écrasements, des perforations, des lacérations et des entorses, mais aussi des glissades... Portez-les !

efficiency SANTÉ AU TRAVAIL	Chaussures de sécurité	
Catégorie II	NORME : EN ISO 20345:2011	
S-ÉCURITÉ (Safety)	SB - S1 - S1 P - S2 - S2 P - S3 - S4 - S5 - SBH	
Définition	Chaussures de sécurité avec embout résistant à un choc de 200 joules (masse de 20 kg tombant d'un mètre) et contre l'écrasement d'une force équivalente à 15 kN (1 500 kg).	
CTN concernés	A - B - C - D - E - F - G - H - I	
Secteurs	Tous secteurs avec risque de choc ou d'écrasement	

■ Exigences obligatoires de la norme

■ Exigences additionnelles de la norme



Principales exigences fondamentales de la norme 20345:2011 - SB (modèle de base)

Classe	Chaussure entière et semelle de marche
1	Résistance au choc 200 J - Résistance à l'écrasement 15 kN - Résistance au glissement - Qualité et performances des matériaux : résistance au déchirement, à l'abrasion, la traction, la flexion... Caractéristiques ergonomiques - Perméabilité à la vapeur d'eau - Innocuité des matériaux (notamment teneur en chrome VI) - Marquage - Notice explicative...
2	Idem classe 1 + chaussures étanches

Les étapes à suivre pour choisir les bonnes chaussures de sécurité



RISQUES PHYSIQUES	RISQUES CHIMIQUES	CONTRAINTES GÉNÉRALES
<input type="checkbox"/> Mécanique	<input type="checkbox"/> RISQUES BIOLOGIQUES	<input type="checkbox"/> Protection intempéries
<input type="checkbox"/> Thermique	<input type="checkbox"/> RAYONNEMENTS	<input type="checkbox"/> Environnement de travail
<input type="checkbox"/> Electrique	<input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> Paramètres individuels

Les différents modèles de chaussures de sécurité

■ Les chaussures de sécurité sont destinées à un usage en intérieur ou en extérieur. Il existe 5 formes de chaussures en fonction de la hauteur de la tige : chaussures basses ou hautes (brodequins) et bottes à mi-hauteur du genou, à hauteur du genou ou cuissardes.

■ Sur le modèle de base (SB) qui obéit aux exigences obligatoires de la Norme, peuvent s'ajouter des exigences optionnelles qui viennent renforcer la protection d'un élément de la chaussure, pour constituer un type spécifique de chaussures de sécurité (S1 à S5) dont les propriétés optionnelles sont devenues fondamentales.

■ En concertation avec les salariés, plusieurs modèles doivent être proposés avant de passer la commande. Le confort des salariés est indispensable pour que les chaussures soient portées.



Classification		Exigences fondamentales (obligatoires) de la norme	
Tous matériaux	Milieu sec Chaussures ou bottes	SB Exigences fondamentales de la norme : embout de protection, qualités et performances des matériaux utilisés pour la fabrication, résistance à l'abrasion, à la flexion, à la déchirure, perméabilité à la vapeur d'eau, résistance au glissement (semelles antidérapantes)...	
Classe 1 Chaussures en cuir et autres matériaux (sauf chaussure tout caoutchouc ou tout polymère)		S1 SB +	– Arrière fermé – Propriétés antistatiques (A) – Absorption d'énergie du talon (E) – Résistance aux hydrocarbures (FO)
	S2 SB + S1 +	– Pénétration et absorption d'eau	<input type="checkbox"/>
	S3 SB + S1 + S2 +	– Semelle anti-perforation (P) – Semelle à crampons	<input type="checkbox"/>
Classe 2 Chaussures tout caoutchouc (entièrement vulcanisées) ou tout polymère (entièrement moulées)	Milieu très humide Bottes	S4 SB +	<input type="checkbox"/>
		S5 SB + S4 +	– Semelle anti-perforation (P) – Semelle à crampons
Chaussures hybrides		SBH Exigences fondamentales de la norme	<input type="checkbox"/>

Résistance au glissement (semelles antidérapantes) - Norme EN ISO 13287:2012

Tout modèle certifié EN ISO 20345:2011 doit obligatoirement remplir un des trois critères ci-dessous :



SRA	Semelle antidérapante sur carreaux céramiques recouverts d'une solution de sulfate de Lauryl (carrelage + détergent)	<input type="checkbox"/>
SRB	Semelle antidérapante sur sol en acier recouvert de glycérol (acier + huile)	<input type="checkbox"/>
SRC	(SRA + SRB) Semelle antidérapante (test réalisé sur les 2 types de sol)	<input type="checkbox"/>



Exigences additionnelles pouvant être combinées avec la norme EN 20345:2011

Symbole	Performances	
P	Semelle résistante à la perforation	<input type="checkbox"/>
E	Capacité d'absorption d'énergie du talon	<input type="checkbox"/>
CR	Chaussure résistante à la coupure	<input type="checkbox"/>
M	Protection du métatarse (orteils)	<input type="checkbox"/>
AN	Protection des malléoles (chevilles)	<input type="checkbox"/>
C	Chaussures conductrices (inférieur à 100 kΩ)	<input type="checkbox"/>
A	Chaussures antistatiques (Résistance électrique > à 100 kΩ ≤ à 1000 MΩ)	<input type="checkbox"/>
ESD	ElectroStatic Discharge (chaussures dissipatrices - Norme EN 61340-5-1:2008)	<input type="checkbox"/>
I	Chaussures isolantes électriquement (Norme EN 50321:2000)	<input type="checkbox"/>
CI	Isolation du semelage contre le froid	<input type="checkbox"/>
HI	Isolation du semelage contre la chaleur	<input type="checkbox"/>
HRO	Résistance de la semelle de marche à la chaleur (contact direct)	<input type="checkbox"/>
FO	Résistance de la semelle de marche aux hydrocarbures	<input type="checkbox"/>
WR	Résistance à l'eau de la chaussure	<input type="checkbox"/>
WRU	Pénétration et absorption d'eau de la tige	<input type="checkbox"/>

Exemple d'étiquetage

Pointure 44
Marquage CE
Norme EN ISO 20345:2011
Pays de fabrication Fabriqué en France

Protection S1 - AN HRO CR SRC

Identification fabricant CHAUSSURES DUPONT
N° organisme notifié 0465
Référence produit REF: 7586-S
Date de fabrication 07/15

Protection contre les chocs

Talon décroché pour utilisation sur échelle

Chaussures S1 (Classe 1)

S1 = SB + SRC
Exigences fondamentales + arrière fermé + chaussure anti-statique + absorption d'énergie du talon + semelle résistante aux hydrocarbures + semelle antidérapante SRC

S1 + AN HRO CR
protection des malléoles (AN) + semelle résistante à la chaleur par contact direct (HRO) + résistance à la coupure (CR)
(Exigences additionnelles)



Semelle anti-perforation (P)



Chaussures de sécurité isolantes (I)

● Certains risques spécifiques ne sont pas couverts par la norme EN ISO 20345:2011. Par exemple, les chaussures électriquement isolantes, relèvent de la norme EN 50321:2000. Les chaussures de protection contre les produits chimiques relèvent de la norme EN 13832 (chaussures tout caoutchouc et tout polymère uniquement). Les chaussures résistantes aux coupures de scies à chaîne se réfèrent à la norme EN ISO 17249:2014, etc.

● Ces chaussures pour risques spécifiques doivent toutefois se référer aussi à la norme EN ISO 20345:2011 pour être considérées comme des chaussures de sécurité. Par exemple une chaussure de sécurité électriquement isolante doit se référer à la norme EN 50321:2000 et à la norme EN ISO 20345:2011.

● La norme EN ISO 20345:2011 inclut d'autres normes. Par exemple, les inserts anti-perforation sont soumis la norme EN ISO 20344:2011. Les propriétés antidérapantes des semelles sont soumises à la norme EN ISO 13287:2012.